URPS
Infirmiers de Corse

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022

URPS INFIRMIERS de CORSE

Espace Casinca - 20213 FOLELLI

Tél : 04.95.32.48.98 - Permanence du lundi au vendredi 10h-16h (fermé le mercredi)

INTRODUCTION

« 2022, encore une année bousculée par l'épidémie COVID, mais aussi par les difficultés économiques rencontrées par les infirmiers libéraux.

La baisse importante de l'activité, la stagnation de la valeur des actes, voire sa baisse, la non-augmentation de l'IFD et de l'IK conjuguée à la hausse du prix du carburant ont démotivé une très large majorité de la profession infirmière qui ne souhaite plus s'investir dans de nouveaux projets.

Les élus URPS ont été fortement sollicités pour faire passer le message du mécontentement, ce que nous avons fait auprès de nos syndicats respectifs.

Les élus ont aussi participé à de nombreuses réunions en présentiel et en visioconférence sans que leur point de vue soit pris en compte. Nous avons l'impression d'être conviés à ces réunions pour légitimer une feuille de route tracée d'avance…

Ce Rapport visera quant même à retracer l'activité de la structure URPS.
Je vous en souhaite une bonne lecture. »

Pierre-Jean Franceschini
Président

1/ Cadre réglementaire

L'URPS IDEL s'est réunie par 2 fois en Assemblée Générale en 2022 :

- 09/06/2022 avec approbation des comptes et du Rapport moral 2021
- 09/12/2022 avec focus particulier sur les engagements de la structure durant l'année écoulée.

L'Assemblée générale du 09/12/2022 a statué à l'unanimité des votes pour une modification du Règlement Intérieur afin que le nombre d'AG soit réduit à 2/an (dont obligatoirement une en présentiel ; l'autre pouvant se tenir en visioconférence) => un avenant au RI a donc été rédigé.

2/ Volet financier

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, la subvention de fonctionnement alloué à l'URPS s'est élevée à 137 755.03 € contre 110 158.54 € lors de l'exercice précédent soit une hausse de 25.05%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 97 493.99 € soit une baisse de 9321 € par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 44 412 € contre 14 847 € au titre de l'exercice précédent.

Les dépenses concernent majoritairement :

- Frais de fonctionnement : loyer, eau, électricité, fournitures de bureau, assurances, documentation, frais postaux, téléphone, maintenance, honoraires, services bancaires : 10 374 €
- Charges salariales : salaires et charges salariales Anne Marchand : 36 577 €
  A noter des indemnités prévoyance versées par ALLIANZ pour un montant de 3024 €

- Indemnités des élus et chargés de mission : frais de conférences et de réceptions, indemnisations, déplacements : 23 311€ soit une baisse de 22 055 €.

Les Actions en cours :

- Actions avec fonds FIR (Fonds d'Investissement Régional) :

- Pour **Cica' Corse** : les dépenses se sont élevées à 10 048 € en ce qui concerne les indemnités et 7950 € pour la communication (Les papillons de jour) soit un total de 17 998 €. Il reste 3496 € de budget dédié à CICA.

- Pour ***Protocole de Coopération Fragilité*** : il reste toujours 38 393 €. Le projet a été stoppé par les instances ; la formation des IDEL a été réalisée (16 683€ dépensés) les fonds restent en attente en 2022. Si l'arrêt du projet devient définitif il faudra les rendre à l'ARS (responsable Karine ALBERTINI) : nous n'avons toujours pas d'informations à ce sujet.

- Les actions <u>sans</u> Fonds FIR :

- Exercice Coordonné mené par Sandra VINCIGUERRA : les dépenses se sont élevées à 1 890 €

- Les comptes de trésorerie :

La trésorerie de l'URPS fait apparaitre des disponibilités (accumulées chaque année) d'un montant de 394 868.87 € au 31/12/2022 :

- 315077.34 € sur le compte courant Crédit Agricole
- 79 507.40 € sur le livret d'épargne
- 283.93 € en caisse

Il convient de tenir compte des 38 393 € qu'il faudra probablement restituer à l'ARS, et des « dettes » (sommes dues pour l'exercice 2022, mais payées en 2023) pour un montant de 12 116 €.

- Papillons de jour = 7 950 €
- Kalliste Fiduciaire = 555 €
- Charges sociales = 3 147 €
- Indemnités CICA SV = 463 €

AFFECTATION DU RESULTAT :

Nous proposons d'affecter l'excédent de 44 412 € au compte « report à nouveau ».

3/ Les travaux de l'URPS Infirmiers de Corse

Les pages suivantes donnent à voir les travaux suivis par l'équipe URPS Infirmiers au cours de l'année 2022. Ils sont présentés sous forme thématique :

THEMATIQUE : DISPOSITIF CICA' Corse

THEMATIQUE : CANCÉROLOGIE

THEMATIQUE : EXERCICE COORDONNÉ

THEMATIQUE : RÉUNIONS SUIVIES ET AUTRES

THEMATIQUE : DISPOSITIF CICA' Corse

1/ Rappel origine et historique

En 2019, l'URPS Infirmiers, présidé par Mme Marie-Claude Milhau, porte le projet de créer un dispositif d'appui à la cicatrisation des plaies chroniques et / ou complexes pour aider des professionnels de santé. Mme Milhau conçoit ce projet pendant presque 2 années avec une autre élue, Clarisse Goux, appuyées par la coordinatrice salariée Anne Marchand.

Ce projet a obtenu du CTIS (Comité Technique de l'Innovation en Santé) sa validation en « Article 51 - loi HPST ». C'est donc sous la forme d'une « Expérimentation d'innovation en santé » qu'il voit le jour en Région Corse.
Sa mise en place prend du temps eu égard à la diversité des acteurs qui en constituent son socle : les Centres Hospitaliers de Bastia et d'Ajaccio ainsi que des experts libéraux. Le fonctionnement et le déploiement du dispositif est soutenu par la Fédération Corse pour la Coordination et l'Innovation en Santé (FCCIS).

Depuis le 4ème trimestre 2021, les PS qui en ressentent le besoin peuvent solliciter une demande d'appui pour « une cicatrisation accompagnée » auprès du dispositif : l'inclusion de patients a donc enfin débuté.

L'Expérimentation est prévue pour une durée de 5 ans. Si son évaluation est positive, les modalités de prises en charge des patients ainsi que les modalités de rémunération des professionnels pourraient rentrer dans le droit commun.

2/ Calendrier 2022 du dispositif (non exhaustif) :

1er semestre	- Premier RETEX organisé : les experts donnent leur aval pour inclure plus de patients eu égard à leur organisation, leurs relations avec l'équipe de coordination et le SI. - Création fiche-support pour les coordinatrices - Présentation du dispositif (Journées CICA à Paris ; 1ères Journées du Réseau CICAT' Occitanie) - RCP entre CH Ajaccio et CH Bastia et l'équipe de coordination libérale - Communication auprès de professionnels de santé (HAD d'Ajaccio) - RCP sur cas cliniques. - Version 2 du Système d'Information en préparation. - Automatisation des fichiers de facturation en cours.
2e semestre	- Présentation du dispositif (Journée de la Médecine Libérale à Biguglia ; rencontre de PSL à Ghisonaccia) - Comité opérationnel CICA' Corse + COPIL CICA' Corse (17/11) - Entretiens avec Evaluateur externe OPUS LINE - Formation des équipes aux nouveaux volets du SI - Participation au groupe de travail de CATEL - Réunion de cadrage avec prestataire externe (Papillons de Jour) / à outils de communication (supports : vidéos)

Tous ces travaux sont suivis principalement par Clarisse Goux et Marie-Claude Milhau, parfois secondées par Sandra Vinciguerra et A. Marchand.

3/ Comment avoir recourt au dispositif ?

FLYER « MODE D'EMPLOI du DISPOSITIF »

4/ Le Système d'Information (SI) au cœur du dispositif

Porte d'entrée => le formulaire de demande d'inclusion (en scannant le QR Code)

Réservé uniquement à des requérants qui sont des **professionnels de santé**

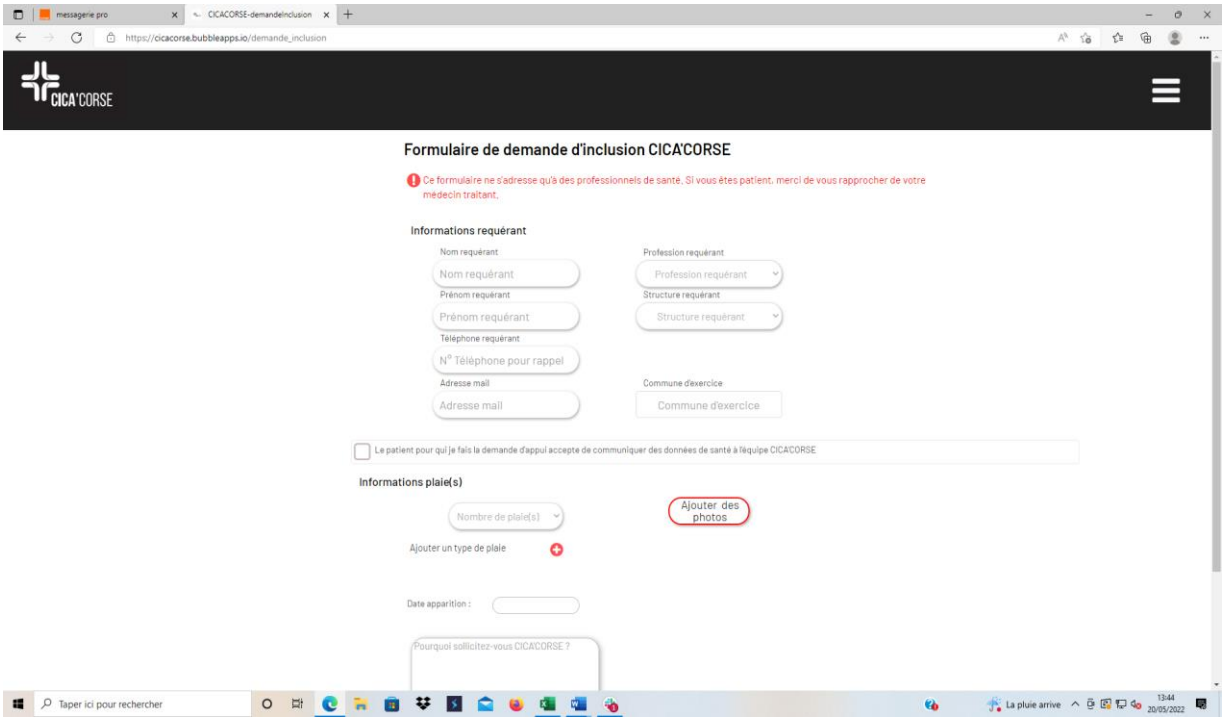

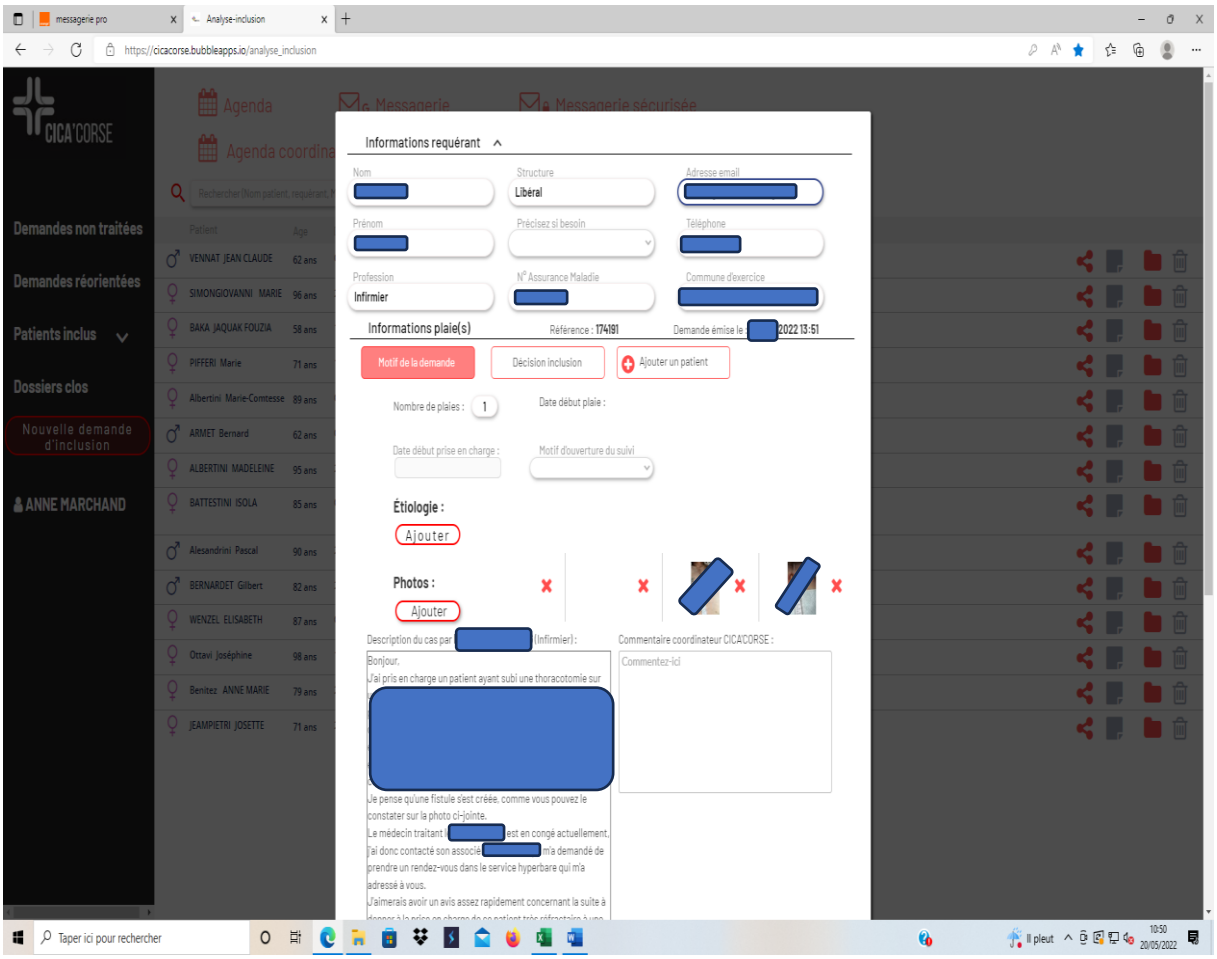

Afin de préparer la téléconsultation (TLC) les coordinatrices CICA' Corse (IDE Case Manager) étaye le dossier-patients grâce à l'apport d'informations du requérant :

Fiche-type de recueil des éléments (pour alimentation du SI)

Date :

REQUERANT

NOM Prénom Profession

Tél Mail 1
PRECISER qu'elle adresse mail sera utilisée pour lien TLC Mail 2

N° RPPS N° ADELI

Coordonnées de l'équipe pluripo si requérant est Médecin :

IDEL au lit du patient : NOM Tél
NOM Tél

Notes et commentaires :

PATIENT

NOM Prénom NIR (n° SS)

Date de naissance

Etat général : Taille Poids

Hygiène Bonne Dégradée Aucune
Mobilité Bonne Altérée Aucune Fauteuil
Social : Seul Avec conjoint Avec famille
Passage Aux. de vie x fois /sem ou / jr
Contact avec animaux : non oui (préciser).....

Facteurs de risque :
Tabac Diabète HTA Dyslipédie Neuropathie
Alcool Toxicomanie Patho.cancéreuse Soins Palliatifs
Autres :.....
Vaccinat° antitétanique oui non

Antécédents :
Aucun antécédent connu
Amputation (préciser)
AOMI (préciser le stade)
AVC
IDM
Insuffisance rénale Trombose veineuse
Insuffisance veineuse Troubles du rythme
Polyarthrite rhumatoïde Autres (préciser)
Revascularisation

Allergies : Allergie à l'iode oui non inconnu

Autres allergies préciser)

Antécédents iatrogènes : oui (préciser) non inconnu

Notes et commentaires :

PLAIE

ETIOLOGIE
Mode d'apparition
Date d'apparition

LOCALISATION

SOINS ACTUELS
Nettoyage :

Antiseptique : oui non
Autres traitements locaux :

Détersion : Autolytique Curette Mécanique

PANSEMENTS
Pansement primaire Pansement secondaire Pansement de maintien

Périodicité réfection pansement :

DISPOSITIFS MEDICAUX
Mise en décharge : oui non
Compression : oui non si OUI préciser : Type de compression :

Notes et commentaires :

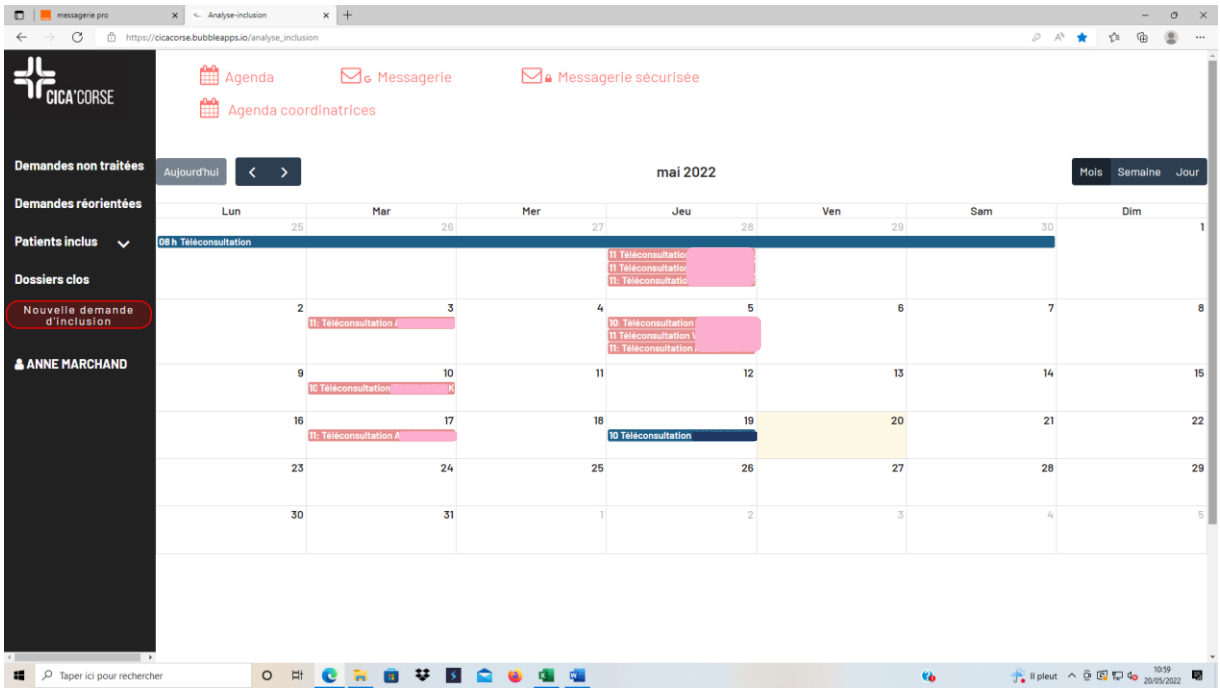

Ex du planning des TLC mai 2022

5/ Quelques chiffres

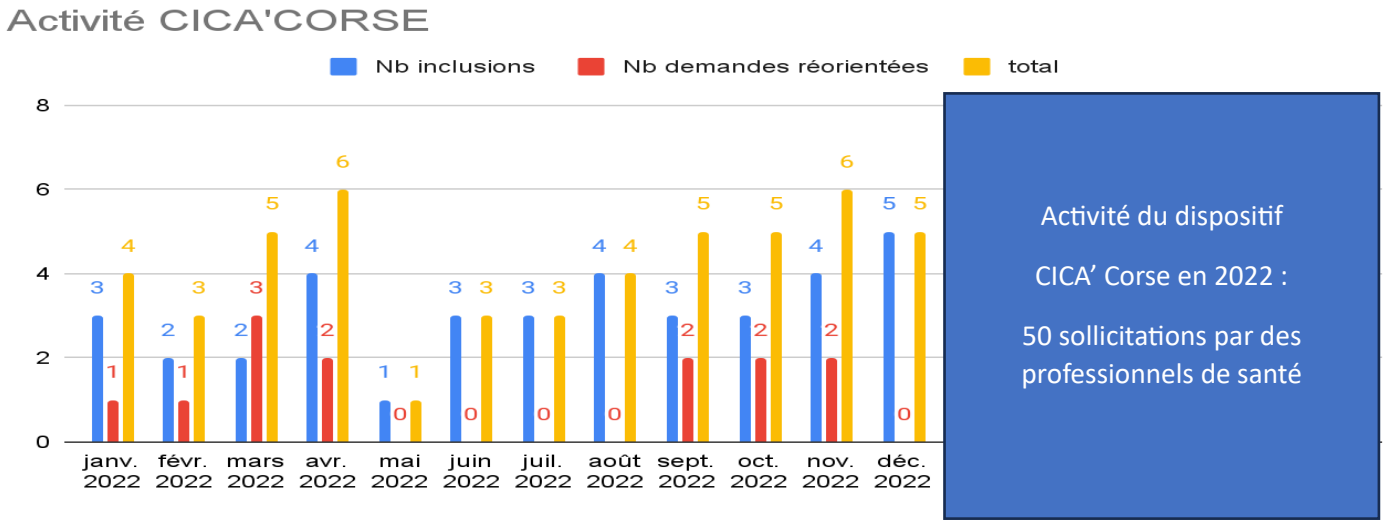

Activité du dispositif

CICA' Corse en 2022 :

50 sollicitations par des professionnels de santé

Origine des demandes

CICA'CORSE est sollicité par tous les territoires en Corse.

A noter, les 2 grosses zones urbaines (Pays ajaccien, Pays bastiais) sont entourées de zones rurales où vivent beaucoup de population => ces bassins de vie sont des pourvoyeurs importants d'inclusion.

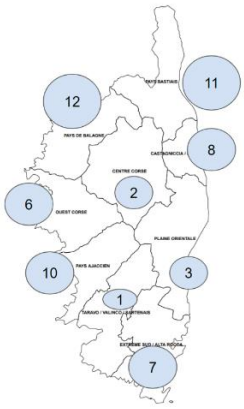

6/ Mise en lumière d'éléments pour 6 mois d'inclusion :

Les requérants : 100% de PS Libéraux

53%

MEDECIN

47%

IDEL

TIMING DE PRISE EN CHARGE DES DEMANDES

Les plaies arrivant dans le dispositif CICA' Corse ont une antériorité de **8 semaines** (en moyenne).

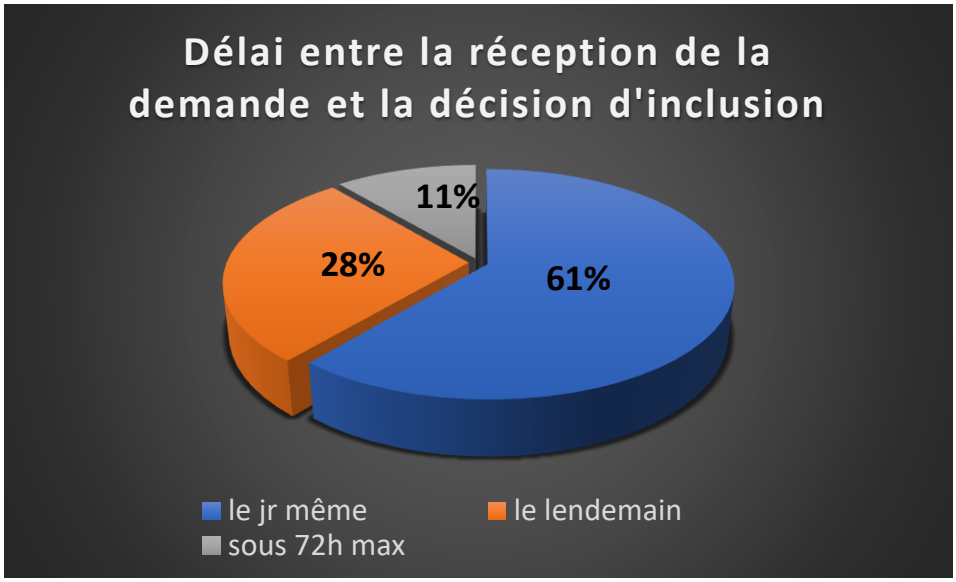

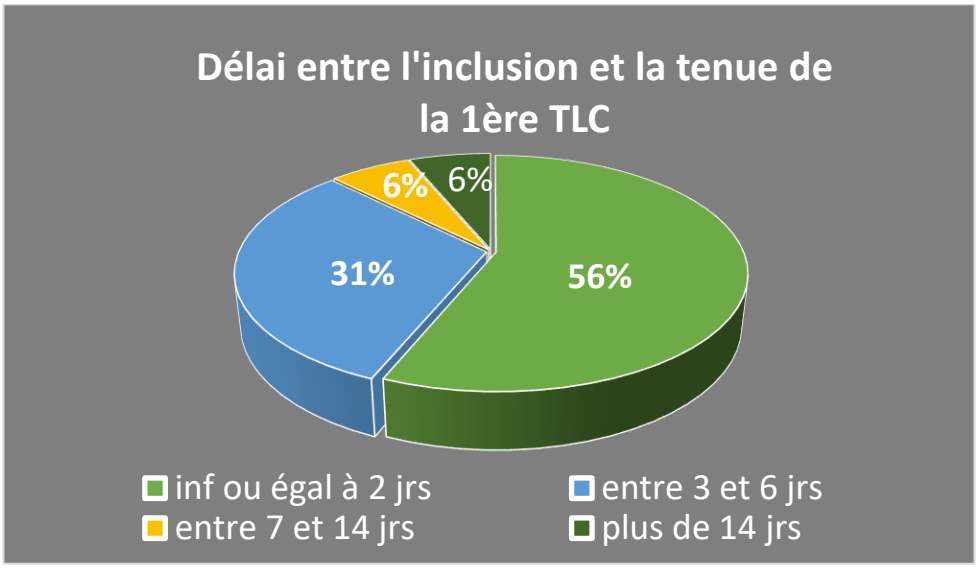

TYPOLOGIE DES PATIENTS INCLUS

63 % de FEMMES ♀

37% D'HOMMES ♂

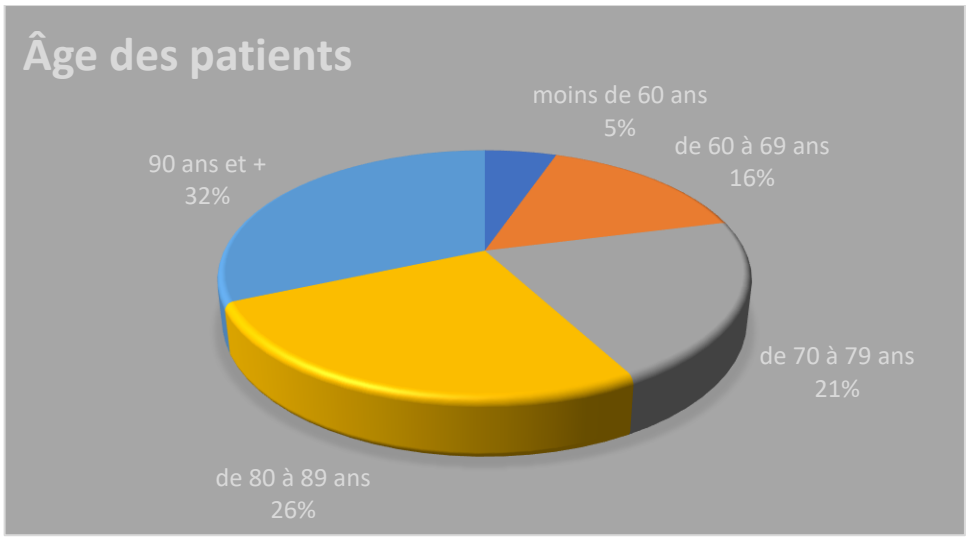

89 % VIVENT A **DOMICILE**

11% VIVENT EN **EHPAD**

68% des patients vivent à **plus de 20 kms d'1 CH**

⇨ Plus de 1 200 kms de déplacements « économisés » uniquement sur la 1ère TLC

PATHOLOGIES

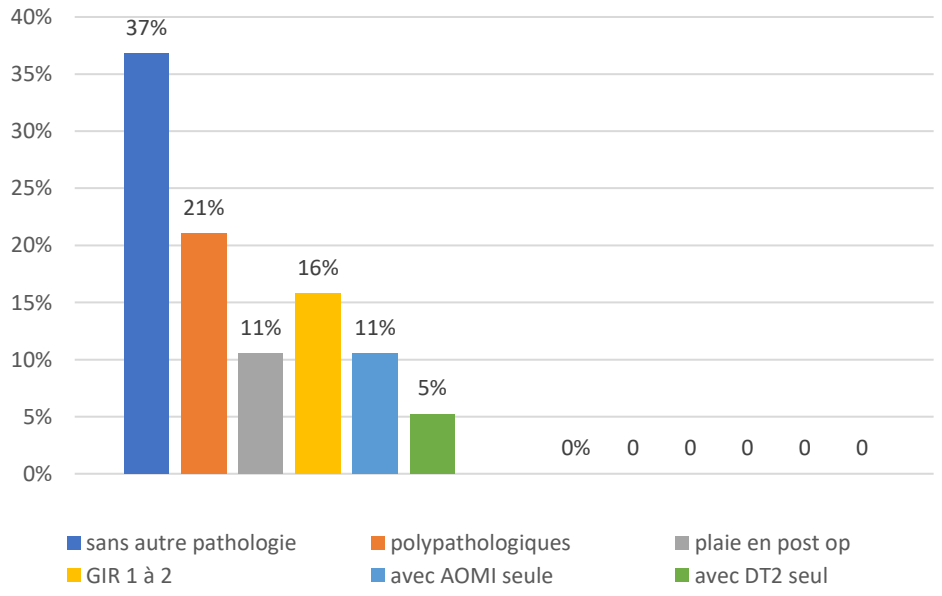

PRISE EN SOINS AVANT CICA'Corse : **100 %** par un professionnel de santé

Et 2 patients pratiquaient simultanément l'autosoin ou l'automédication

NOMBRE DE PLAIES LORS DE LA DEMANDE D'INCLUSION :

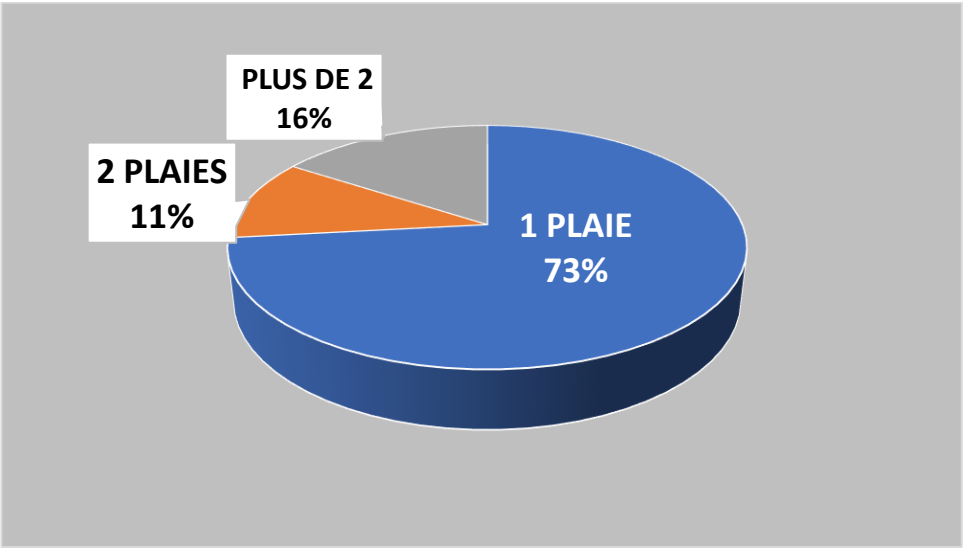

LOCALISATION DE LA PLAIE

CICA' Corse a été sollicité pour des plaies chroniques ou complexes localisée comme suit :

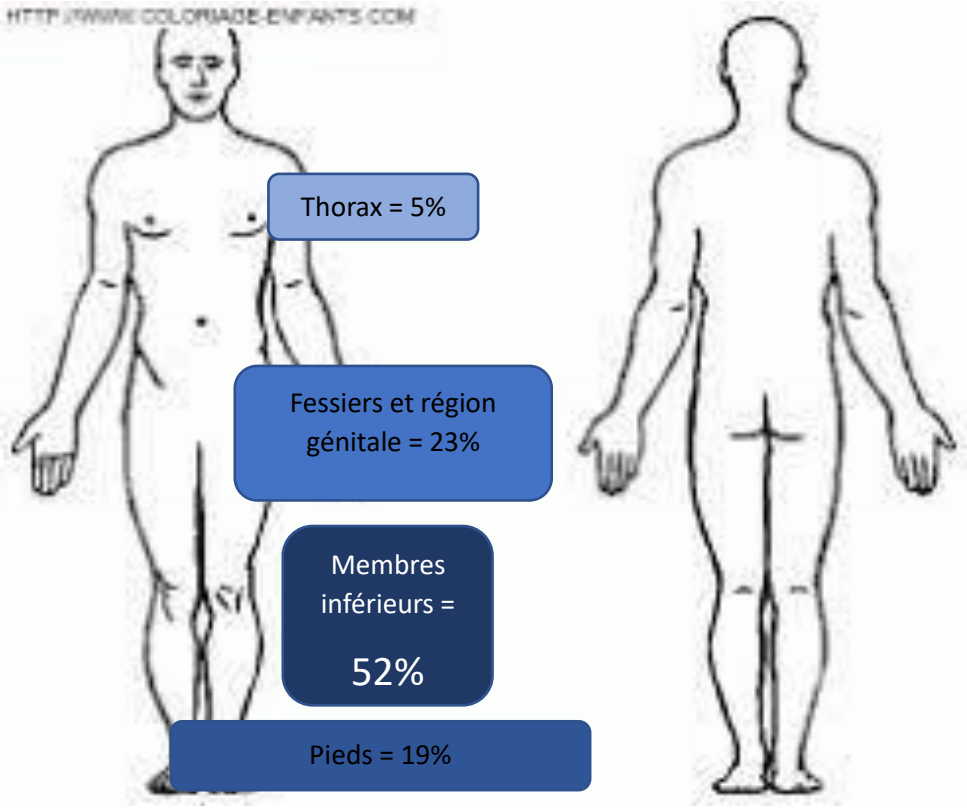

DECISION D'INCLUSION

L'IDE coordinatrice (IDE Case Manager) décide de l'inclusion du patient au dispositif. Puis elle planifie la téléconsultation (TLC) avec le requérant, l'équipe au lit du patient et les experts CICA'Corse (date – horaire). Enfin, puis elle envoie le LIEN DE CONNECTION pour la TLC aux parties prenantes.
Rq : Si les critères d'inclusion ne sont pas réunis, elle réoriente la demande du requérant.

NOMBRES DE TELECONSULTATIONS REALISEES

L'équipe experte réalise la TLC =

Soit il s'agit du médecin expert directement.

Soit il s'agit d'1 IDE(L) sous PROTOCOLE DE COOPERATION.

Tous les patients inclus ont bénéficié d'1 TLC

47% des patients ont eu besoin de 2 TLC

21% des patients ont eu besoin de 3 TLC

5% des patients ont eu besoin de 4 TLC

5% des patients ont eu besoin de 5 TLC ou +

Sur 6 mois : 35 TLC au total ont été réalisées.

Conclusion pour 2022

Ce projet a mis du temps à inclure les premiers patients pour diverses raisons. Beaucoup de freins ont été levés depuis mais certains, pas encore suffisamment connus, demeurent et empêchent le dispositif de monter en charge sur un rythme plus soutenu. C'est la raison pour laquelle l'équipe projet aurait aimé que la durée d'expérimentation soit prolongée afin que le concept soit plus éprouvé qu'il ne l'est aujourd'hui. A moins que l'expérience occitane (CICAT' Occitanie), qui est aussi actuellement en cours, suffise à l'évaluateur national pour généraliser l'existence d'un tel dispositif.

Perspectives pour l'année 2023

- Diffusion importante des supports vidéos de communication.
- Tenue des comités opérationnels
- Mise à jour du système d'information.
- Conventionnement FCCIS/URPS
- Mise à disposition d'une assistante de coordination
- Mise à disposition d'un numéro de téléphone dédié pour joindre le dispositif.

Au regard de ces perspectives, l'équipe projet reste optimiste quant à la montée en charge de CICA'CORSE. Ces dernières propositions devraient au mieux provoquer une augmentation significative des inclusions, au pire renseigner l'équipe projet sur de nouveaux freins qui bloquent le déploiement d'un tel dispositif.

THEMATIQUE : CANCÉROLOGIE

C'est Emmanuelle Giraschi, qui suit particulièrement cette thématique. IDEL expérimentée en cancérologie, elle met ses compétences et sa passion pour ce sujet au service des travaux menés par des acteurs partenaires comme le *CRCDC Corse*, le *Réseau Onco PACA Corse*…

En 2022, elle estime que la nature plus « administrative » des sollicitations (ex : participation à des AG) ne lui permet pas de juger de l'impact qu'il y aura pour les IDELS corses et leurs patients. A voir en 2023.

Les élus ont aussi participé à une réunion « Cancer et Sexualité », à un « webinaire onco » et une réunion avec le CRCDC.

Parallèlement, l'URPS IDEL continue de prendre part et de relayer les *messages de prévention* concernant les dépistages des cancers, sur les réseaux sociaux entre autres.

Le siège social de la structure s'est d'ailleurs paré de rose pendant le mois d'octobre et la campagne « *Octobre Rose* » afin de sensibiliser le grand public.

A noter aussi que l'URPS IDEL a relayé aux IDELS la tenue d'une soirée organisée par le Bastia Institut du Sein (B.I.S.) à l'automne 2022. Objectif : sensibiliser les IDELS et les Masseurs Kinésithérapeutes à la prise en charge des femmes ayant subi une opération pour cancer du sein.

THEMATIQUE : EXERCICE COORDONNÉ

Journée de l'exercice coordonné :

Suite à ce qui avait été proposé lors de l'AG URPS de juin 2022, plusieurs élus se sont rendus à la « Première journée de l'exercice coordonné en Corse » à Pigna, organisée par la FCCIS le 15/10/22. Tous n'ont pas eu le même ressenti semble-t-il, car il persiste des doutes sur « la place des IDELS » dans les MSP et le « rôle du coordonnateur » n'est pas encore bien compris.

Sandra Vinciguerra a animé une table ronde durant cette journée sur « le rôle du coordonnateur ». Elle invite les élus à lire le « guide pratique du coordonnateur » d'AVECSanté (à l'écriture duquel elle a collaboré). Il a été mis en ligne le 17/02/22, en accès libre. Il traite de la coordination en équipes de soins primaires. Il s'adresse à tous les professionnels et vise à mieux cerner la fonction de coordination en maison de santé.

Une autre élue, Clarisse GOUX, a partagé son expérience d'exercice en MSP à la demande de la FCCIS, l'occasion d'exposer l'intérêt de ce mode d'exercice regroupé selon elle, pour le faciliter le bien-être au travail et améliorer l'accès aux soins pour les patients.

Formation PACTE :
Concernant la participation d'une élue URPS (SV) au cycle de formation PACTE (Programme d'Amélioration Continue du Travail en Equipe), conçue par l'EHESP, qui délivre un Diplôme d'établissement (DE) : cette participation perdure via la Fédération Corse pour la Coordination et l'Innovation en Santé (FCCIS) et non plus l'URPS.

Sandra Vinciguerra est toujours Formatrice relai dans le cadre du partenariat DGOS- EHESP- AVECsanté et continue de dispenser la formation PACTE en région Corse.
Petit rappel : La formation PACTE concilie apports théoriques, maniement d'outils pratiques et échanges d'expériences sur 130 à 152h. Elle s'organise à la fois en présentiel et en distanciel, autour d'un accompagnement personnalisé.

Sandra Vinciguerra a pris également part à :

- 2 visios / aux séances de la Commission de Coordination Nationale
- 2 visios / au PACTE
- Déplacement aux « Rencontres de l'Exercice Coordonné » à Lille

RÉUNIONS SUIVIES ET AUTRES

- **CTS (Conseils Territoriaux en Santé)** *: Il y a eu la mise en route du CTS Pumonte (JS et EG) mais selon Jean Spiga, les objectifs sont flous. L'URPS IDEL a aussi part à Comité Technique (COTECH) du CTS de Ghisonaccia (SV, JS et PJF).
  Quant au CTS Cismonte, la réunion d'installation n'a pas eu lieu. Les élus sont mécontents. A quand sa tenue ?

  * *Les conseils territoriaux de santé remplacent les anciennes conférences de territoire. Ils sont composés d'une cinquantaine de membres représentant les professionnels et offreurs des services de santé, les usagers, les collectivités territoriales, les représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale ainsi que des personnalités qualifiées.*
  Cette instance contribue à l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du projet régional de santé ; participe à l'élaboration du diagnostic territorial partagé.

- **CNR en santé (Conseil National de la Refondation)** : Ce sont les réunions mises en place sur tout le territoire national par le Gouvernement. Les élus URPS ont décidé d'y prendre part : à Porto Vecchio (JS), Corte (PJF) et Folelli (SV). A l'issue de leur participation, ils en critiquent le peu (voire l'absence) de professionnels de santé présents à ces réunions. Une restitution de ce que certains élus (JS et PJF) considèrent comme de « grands messes » doit être faite en janvier 2023 par l'ARS. A suivre.

- **Cellule d'adaptation du système de santé** : Les élus (principalement Pierre-Jean Franceschini et Jean Spiga) ont assisté à une douzaine de réunions mises en place par l'ARS au cours de l'année (COVID, Monkeypox, plan estival, etc).

- **Comité Vaccination** : Jean Spiga et Pierre-Jean Franceschini ont pris part à 2 réunions généralistes. Sandra Vinciguerra a suivi une réunion sur la **vaccination contre le HPV** et elle choisit de s'investir sur la diffusion des informations et dans la future campagne à destination des collégiens.

- **Liste des autres réunions suivies** :

  - GRADES : Assemblée Générale (PJF) + 2 Réunions e-parcours (PJF) + Atelier GRADES avec Mediateam (SV) + Atelier de transition Globules=> Mediateam (PJF) + COPIL Télémédecine : validation du partenaire pour l'outil régional (PJF) + Comité Programme e-salute (PJF) + Webinaire e-salute : présentation du logiciel de coordination (JS)

  - PSSM 1er recours et Santé mentale (PJF)

  - Webinaire ARS « mon espace santé » (PJF) + Visio Espace Numérique en Santé (JS)

  - COPIL ENRS Corse (PJF)

  - CRIV Identitovigilance (PJF)

  - Réseau RIMANA : L'objectif de ce nouveau réseau est de permettre à chaque femme d'accéder à un moyen de contraception et de pouvoir solliciter une IVG sur l'ensemble du territoire corse. L'URPS a accepté d'en devenir membre (SV).

  - Webinaire avec l'Agence Numérique en Santé (SV)

  - Visio **ICOPE** *(JS)

  Expérimentation qui vise en Corse à dépister plus de 1 800 personnes de plus de 60 ans d'ici 2024 pour faire baisser le nombre de personnes âgées dépendantes en 2025. A noter que Sandra Vinciguerra s'est parallèlement formée au dépistage des fragilités avec d'autres IDELS et PS pour y prendre part.

Problématique « zonage » : L'élue Brigitte Agostini a interpelé les autres élus URPS concernant le zonage au sujet d'un problème dans le secteur du Sartenais-Valinco car le nombre d'installations depuis la dernière évaluation du zonage a considérablement augmenté de 31 à 48 installations. De nombreuses tensions en découleraient mettant en difficulté les cabinets déjà présents et l'image de la pratique infirmière s'en trouvant particulièrement ternie.

Cela impacterait aussi la sécurité des soins. Un collectif d'IDEL s'est réuni pour définir une stratégie commune et rédiger un courrier à l'attention de l'ARS en vue d'un passage du secteur en zone sur-dotée.

Le secteur espérait un appui des URPS, ce qui a été entendu et suivi d'un courrier rédigé à l'attention de l'ARS. L'Agence doit prendre des mesures (un arrêté pour passer la zone en sur-dotée).

Jean Spiga indiquait que le zonage serait réévalué en juillet 2023.

Problématique « remplaçants et tension hospitalière » :

Pierre-Jean Franceschini a pris part à une réunion avec l'ARS en mai 2022 : « C'est toujours le même problème… le nerf de la guerre c'est l'argent… beaucoup partent de l'hôpital pour se lancer dans des remplacements libérales… pourquoi ?? ». Ni les instances, ni les Directions des CH ne semblent vouloir voir la réalité en face. ☹

Réflexion nationale concernant « un changement de financement des URPS et des syndicats des PSL » :

Il était donc question de prendre l'avis des URPS Infirmiers quant à un « refléchage » d'une partie de leur dotation annuelle. L'objectif était de savoir si une baisse de 3% environ était acceptable afin que cet argent soit redispatcher aux syndicats infirmiers représentatifs (pour redonner une latitude financière aux syndicats qui souffrent de cotisations moindres eu égard à la faible syndicalisation des IDELS).

Cette une réunion nationale en visio-conférence entre tous les présidents des URPS a eu lieu :

- Beaucoup de désaccords,
- Les URPS des grandes régions ayant peur de ne pas pouvoir assumer leurs charges et missions.
- Peu de solidarités envers les syndicats infirmiers de la part de ces « dirigeants » pourtant issus eux-mêmes desdits syndicats !
- Notre URPS était une des seules favorables à cette reversion. Sic !!
- Pas de nouvelle de ce projet depuis !

CONCLUSION

« *Je constate qu'il est vraiment difficile de se réunir tous en présentiel, j'espère que des séances de travail interne en Visioconférence permettront de mieux refléter notre engagement et notre volonté de faire avancer notre profession.*

Je compte sur le soutien de l'ensemble des élus, sur leur participation active et leurs idées pour continuer à œuvrer ensemble en faveur des infirmiers libéraux de Corse. »

Pierre-Jean Franceschini
Président

EXEMPLES DE SÉANCES DE TRAVAIL

Séance de travail CICA'Corse (CH Bastia + CH Ajaccio + URPS IDEL + FCCIS)

Séance de travail entre des élus URPS accompagnés par la salariée

Rappel :

Les **élus URPS IDEL Corse de la mandature 2021-2026** sont :

Pierre-Jean FRANCESCHINI (PJF)	Olivier MASSA (OM)	Sandra VINCIGUERRA (SV)
Jean SPIGA (JS)	Sophie CASTELLANI (SC)	Clarisse GOUX (CG)
Brigitte AGOSTINI (BA)	Estelle DEMONTE (ED)	Emmanuelle GIRASCHI (EG)

Ils sont accompagnés par une salariée, coordinatrice, Anne Marchand